
RAPPORT EN DATE DU 27 DECEMBRE 1948 ADRESSE PAR LE SECRETAIRE GENERAL ADJOINT
AU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE AU SUJET DES POUVOIRS DU
REPRESENTANT DU ROYAUME-UNI

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai reçu du Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères du Royaume-Uni un câbliogramme en date du 27 décembre 1948 aux termes duquel M. Harold Beeley a été autorisé à représenter le Royaume-Uni en l'absence de Sir A. Cadogan, représentant permanent auprès du Conseil de sécurité. A mon avis, ce câbliogramme constitue des pouvoirs provisoires suffisants.
